|  |
| --- |
| **CAHIER DES CHARGES****Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)****VOYAGES SCOLAIRES** |

Dénomination de l’établissement public donneur d’ordres :

Collège Elsa Triolet

2 rue Malik Oussekine

77130 Varennes sur seine

Classification produits : Séjours pédagogiques

Allotissement : Le marché comporte deux lots

Pouvoir adjudicateur : Mme GUERET Nelly, chef d’établissement

Personne responsable du suivi du présent marché : Mme LEVOT Emilie, adjointe-gestionnaire

Règlement de l’appel d’offres :

Date limite de réception des offres : 24/10/2022 à 12h

Offres à adresser en recommandé avec accusé  de réception à Mme LEVOT Emilie, Adjointe Gestionnaire, enveloppe cachetée précisant : MAPA voyages scolaires, NE PAS OUVRIR

Article 1er - Objet du marché

Le collège Elsa Triolet de Varennes sur seine organise deux voyages scolaires (voir annexes jointes).

Article 2 – Allotissement

Le marché comporte 2 lots :

Lot n°1 – voyage à Orcières dans les Hautes Alpes

Lot n°2 – voyage au lac des Settons en Bourgogne

Article 3 – Prix du séjour

Le prix du séjour devra comprendre, selon les lots :

* l’hébergement et les repas
* l’ensemble des visites
* l’assurance annulation pour tous les participants
* les prix sont fermes pour la durée du marché
* les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation (aucun prix « à partir de » ne sera accepté)
* le voyage sera annulé si le nombre de participants élèves n’est pas respecté sur la base du minima publié

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs. Ils devront obligatoirement être présentés à l’aide du document « Décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF) joint en annexe, datés et signés.

Le règlement s’effectuera par mandat administratif. Des acomptes pourront être versés à l’entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC. Le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait.

**Article 4 – Durée d’exécution du marché**

Le MAPA ainsi que le présent règlement d’appel d’offres sont valables tout au long de l’année scolaire 2022/2023

**Article 5 – Divers**

Les voyagistes candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l’arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu’avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

 Varennes sur seine, le 26/09/2022

 Le chef d’établissement,



 Pouvoir Adjudicateur